

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
21 Octobre 2016**

OBJET : Avis du Département sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de Saint-Mitre-les-Remparts

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A émis un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Mitre-les-Remparts, sous réserve de la prise en compte des observations contenues dans le rapport.

A l'unanimité
Le groupe Communiste et Partenaires s'abstient

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée